



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
7 décembre 2001

Original: français

Première session ordinaire de 2002

28 janvier – 8 février 2002, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Cadres de coopération de pays et questions connexes

**Deuxième cadre de coopération avec le Gabon
(2002 - 2006)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1 – 3	2
I. Situation du développement dans l'optique du développement humain durable ..	4 - 10	2
II. Résultats et enseignements de la coopération passée	11 - 13	3
III. Objectifs, domaines de programme et résultats escomptés	14 - 27	4
A. Gouvernance	17 – 22	5
B. VIH/sida	23 – 25	6
C. Environnement	26 - 27	7
IV. Modalités de gestion	28 - 32	7
 Annexe		
Objectifs de mobilisation des ressources pour le Gabon (2002 - 2006)		9

Introduction

1. Le Gouvernement du Gabon et le système des Nations Unies ont élaboré, en étroite collaboration avec les autres partenaires au développement, le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement afin d'accroître l'impact de leur coopération sur le développement. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2002-2006 est harmonisé avec ceux des programmes, fonds et institutions spécialisées du système des Nations Unies représentés au Gabon. Le deuxième cadre de coopération de pays (CCP) avec le Gabon pour la période 2002-2006 s'inspire du bilan commun et du Plan-cadre, du rapport national de 1999 sur le développement humain ainsi que des orientations adoptées par le Gouvernement, lesquelles sont inscrites dans divers documents dont : le Pacte national de solidarité et de développement du Président de la République, la Lettre de cadrage du Président de la République au Premier Ministre de février 1999, et la Déclaration de politique générale du Premier Ministre. Un plan de travail détaillé pour le développement d'un document stratégique de réduction de la pauvreté devra être finalisé en décembre 2001. Il faut toutefois noter que le Gabon n'est pas éligible à l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE), compte tenu de son statut de pays à revenu intermédiaire.

2. La formulation du présent CCP a débuté avec la revue à mi-parcours du premier CCP (1997-2001), tenue au mois d'avril 2000. Le document a été conçu en référence aux conclusions de cette revue, ainsi qu'aux orientations principales ressortant du bilan commun et du Plan-cadre finalisés en août 2001 : priorité sera accordée à la réduction de la pauvreté absolue avec une concentration sur les trois thèmes suivants : a) l'exploitation de ses abondantes richesses naturelles offre au Gabon des sources de revenus considérables qui n'ont pourtant pas conduit à l'amélioration attendue des conditions de vie de la totalité de sa population; il convient donc de procéder à une meilleure gestion des ressources et au renforcement de la gouvernance; b) le développement du pays sera hypothéqué si la stratégie développée pour combattre la propagation du VIH/sida n'est pas mise en œuvre; c) enfin, la ressource naturelle principale, le pétrole, n'étant pas renouvelable, il est important de préparer l'après pétrole; il faut donc améliorer la gestion de la deuxième grande richesse du Gabon, sa biodiversité (flore, forêt, faune), pour assurer sa pérennité, ce qui constitue un investissement pour les générations futures.

3. A l'instar du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le processus de préparation du CCP a été un processus participatif et dynamique qui a impliqué le Gouvernement, la société civile, le système des Nations Unies et les autres partenaires au développement.

I. Situation du développement dans l'optique du développement humain durable

4. Pays s'étendant sur une superficie de 267 667 kilomètres carré, le Gabon comptait environ 1,2 millions d'habitants en 1999 avec une densité de 4,5 habitants au kilomètre carré et un taux de croissance annuel de 2,4 %; 8 % de la population est urbaine. Selon le *Rapport mondial sur le développement humain, 2001*, son indicateur du développement humain de 0,617 en l'an 1999 le place au 109^e rang sur un total de 162 pays, deuxième pays continental de l'Afrique au sud du Sahara,

derrière l'Afrique du Sud. En 1999, le produit intérieur brut (PIB) par habitant exprimé en parité de pouvoir d'achat s'élevait à \$6.024. La croissance économique enregistrée, de l'ordre de 0,6 % en moyenne par an sur la période 1990-1999, n'a pas été en mesure de produire les effets escomptés sur le bien-être global de la population.

5. Une revue des indicateurs socio-économiques de base révèle le faible niveau de développement humain du pays comparé à sa performance économique. Le taux net de scolarisation est de 86,3 %, sans disparité de genre; 6 % des femmes et 8 % des hommes n'ont pas été à l'école. Environ 36 % des femmes et 24 % des hommes ont un niveau d'études primaires. Seulement 42 % des femmes contre 38 % des hommes atteignent le premier cycle secondaire, et 12 % des femmes contre 20 % pour les hommes arrivent au second cycle secondaire; 2,9 % du PNB est consacré aux dépenses publiques d'éducation. On observe des taux élevés de mortalité maternelle (5/1000) et infantile (58/1000). Seuls 70 % des ménages accèdent à l'eau potable.

6. Près de 20 % de la population des plus grandes villes, Libreville et Port-Gentil, (environ 70 % de la population totale du Gabon est concentrée dans ces deux villes) vivent en dessous du seuil de pauvreté absolue (estimé à environ 29 000 FCFA ou \$45 par mois et par personne). Au sein des populations rurales, l'incidence de la pauvreté absolue est plus grave.

7. Malgré les initiatives importantes entreprises récemment, la bonne gouvernance reste à renforcer, car des déficits subsistent à travers notamment : a) la faiblesse de la transparence, du contrôle de la gestion de l'État et des affaires publiques en général; b) la participation encore limitée de la société civile au processus de prise de décisions et à leur mise en œuvre; c) la participation insuffisante des femmes aux processus de prise de décisions.

8. Le taux de prévalence du VIH/sida est estimé à 7,7 % en zone urbaine en 2001, avec un impact négatif sur l'espérance de vie à la naissance et sur la croissance du PIB par personne. Le taux d'utilisation des moyens de prévention est très faible : 9,4 % pour les femmes contre 30 % pour les hommes.

9. Le Gabon détient le deuxième plus grand bloc de forêt pluviale humide (2 millions de kilomètres carré) après l'Amazonie. La biomasse forestière est de 22 millions d'ha; la flore (10 à 11 000 espèces) comme la faune y est unique et exceptionnellement riches et diversifiées. La situation environnementale du pays se caractérise par l'énorme pression exercée par les activités humaines (exploitation forestière et braconnage) sur les ressources naturelles et la diversité biologique

10. Pour faire face aux défis de son développement, le Gouvernement a entrepris la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie de développement basée sur l'« étude prospective Gabon 2025 » qui porte sur deux axes essentiels : faire du Gabon a) un modèle de démocratie participative et b) un modèle de développement basé sur des ressources humaines de qualité et un secteur privé actif dans une économie productive.

II. Résultats et enseignements de la coopération passée

11. Le premier CCP du PNUD avec le Gabon (1997-2001) avait retenu deux domaines de concentration : a) le renforcement des capacités nationales composé de

quatre programmes : i) renforcement des capacités de gestion des politiques économiques et sociales; ii) réforme administrative; iii) développement des ressources humaines; iv) formulation d'un programme national d'action pour l'environnement; b) la dynamisation et la participation accrues au développement avec quatre programmes: i) programme d'appui à l'entrepreneuriat; ii) information et communication pour le développement; iii) femmes et développement; iv) épanouissement de la société civile.

12. La revue du programme de pays, intervenue au mois d'avril 2000, a confirmé la pertinence des deux domaines de concentration par rapport aux politiques et programmes du Gouvernement et aux recommandations des conférences mondiales. Elle a confirmé la pertinence des interventions du PNUD comme l'appui à la formulation de politiques et stratégies. Des résultats clés, obtenus avec l'appui du PNUD, incluent la formulation du plan national d'action environnementale, la publication d'un rapport national sur le développement humain en 1999, la mise en place de l'observatoire des droits de la femme et de la parité, la formulation d'un plan national d'actions concrètes pour les femmes et la réalisation de l'étude prospective Gabon 2025.

13. Au titre des enseignements tirés de la coopération passée, l'on peut retenir que l'adoption de l'approche participative lors de la formulation et de l'exécution des projets et programmes sont des gages de succès des projets et programmes et que la modalité d'exécution nationale permet de responsabiliser les nationaux, de mieux prendre en compte les priorités nationales et de faciliter l'intervention du PNUD dans des domaines sensibles comme la gouvernance, la réforme administrative et la définition de politiques de développement. Les principales recommandations de la revue sont les suivantes : la consolidation de certaines opérations bien engagées (réforme administrative, gestion économique et sociale, information et communication pour le développement, femme et développement et autonomisation) et la mise en oeuvre de plans d'action déjà arrêtés (environnement et biodiversité).

III. Objectifs, domaines de programme et résultats escomptés

14. Comme défini dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'objectif majeur des interventions du PNUD et du système des Nations Unies est de réduire l'incidence de la pauvreté absolue et notamment, dans les grandes villes, de ramener de 20 % à moins de 15 % à l'horizon 2015, le pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de la pauvreté.

a) Pour la réalisation de cet objectif, étant donné la limitation des moyens disponibles, le rôle du PNUD porterait d'une part, sur la facilitation par l'appui à l'élaboration des stratégies et des politiques adéquates, le renforcement des capacités locales et de la dynamique participative ainsi que le plaidoyer et de l'autre, la mobilisation de l'aide et l'appui au Gouvernement pour renforcer ses capacités de gestion du développement et de coordination.

b) L'appui du PNUD qui vise, par l'amélioration de la gouvernance, à créer un environnement propice à la lutte contre la pauvreté sera développé de concert avec les différents groupes sociaux du pays y compris la société civile et, en parfaite synergie avec les actions des autres partenaires au développement du pays, dont la

Banque mondiale, l'Union européenne, la France, la Banque africaine de développement et les autres organes du système des Nations Unies et partenaires bilatéraux. La mise en commun des moyens pour faciliter la coordination sera systématiquement recherchée et encouragée.

Le principal résultat escompté est la mise en place de l'observatoire sur la pauvreté et du développement humain durable. L'observatoire assurera le suivi et l'analyse des indicateurs clés du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et du Sommet du Millénaire, désagrégés par sexe et par province.

15. A la lumière des leçons tirées de la coopération passée et en se fondant sur le bilan commun et les orientations du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le PNUD concentrera ses interventions pendant la période 2002-2006 sur trois thèmes : a) la gouvernance; b) la lutte contre le VIH/sida; et c) l'environnement. Chacun des thèmes contribue directement à l'objectif global de réduction de la pauvreté dans un des domaines de compétence et d'avantages comparatifs du PNUD.

16. Au niveau du plaidoyer, le PNUD appuiera l'élaboration sur une base annuelle du rapport national sur le développement humain qui s'inspirera des constatations faites par l'observatoire sur la pauvreté et du développement humain durable et l'observatoire des droits de la femme et de la parité.

A. Gouvernance

17. L'objectif visé est de renforcer les institutions clés de gestion des affaires publiques; l'autonomisation des populations, en particulier les populations rurales; d'améliorer l'accès des pauvres aux services de base, de l'information et de la communication et au financement disponible auprès des institutions privées et étatiques et de systématiser l'utilisation du concept genre, notamment par sa prise en compte systématique dans tous les programmes et projets du présent CCP.

18. Le PNUD aidera au renforcement des capacités en gestion du Ministère de la planification de la programmation de développement et de l'aménagement du territoire notamment dans le domaine du pilotage de l'économie, programme en cours, et de la planification participative du développement. Les résultats attendus sont des instruments de planification participative du développement élaborés et/ou améliorés pour les provinces du Moyen Ogooué et de l'Ogooué Ivindo.

19. Dans le cadre de la réforme administrative, programme prioritaire du Gouvernement dont le financement a été largement assuré par le Gouvernement dès son origine, le PNUD a, d'une façon informelle et malgré la faiblesse de sa contribution financière, le rôle de chef de file des bailleurs de fonds. Son intervention dans les différents domaines est catalyseur et se concentre sur le développement des concepts et des approches, processus entamé dans le cadre du premier CCP. Les résultats escomptés, dont certains ont déjà été atteints partiellement, sont : la normalisation des services publics et mise en place des cadres organiques; la modernisation des procédures de gestion et du développement des ressources humaines de l'administration et l'adaptation de la réglementation; la prise en charge de la dimension socioculturelle dans la modernisation des services de l'État et prise en compte de l'opinion des bénéficiaires des prestations; la

modernisation du mécanisme salarial et mise en place des instruments de programmation des dépenses publiques; la décentralisation et la déconcentration.

20. Le Gouvernement est engagé dans un processus de décentralisation par la loi organique N°15/96 du 6 juin 1996 relative à la décentralisation. Il s'agissait, ce faisant, de permettre aux citoyens de participer aux décisions au niveau des communautés de base par le renforcement des structures de concertation au niveau provincial et en assurant leur participation aux mécanismes décisionnels au niveau local. Le programme national de développement rural décentralisé actuellement en cours d'élaboration s'inscrit dans ce cadre. Dans ce contexte, le PNUD apportera son appui à l'autonomisation des populations au niveau de la prise de décisions. Au moins cinq cadres de concertation/coordination provinciale (réunissant l'administration et la société civile dont des associations féminines, le secteur privé et les représentants des populations) seront rendus opérationnels.

21. Dans le cadre de l'autonomisation des populations, le Gouvernement vise l'élargissement de l'accès des pauvres et particulièrement des femmes aux ressources financières et naturelles par des activités de gestion participative. Conjointement avec d'autres partenaires comme le Canada, Shell et ELF Gabon, le PNUD appuiera les systèmes financiers décentralisés et apportera un soutien à l'auto emploi et la promotion de l'initiative privée. Cet appui vise à : a) permettre l'extension des services financiers aux besoins des populations les plus défavorisées (femmes et jeunes); b) apporter une assistance technique et financière aux institutions de crédit à la base. Les résultats attendus sont : i) les conditions de vie et les revenus des populations locales, notamment celles des femmes, sont améliorées dans au moins une centaine de villages; ii) une diversification des produits financiers à travers la création et la pérennisation d'environ dix caisses crédit épargne, dont cinq caisses destinées aux femmes, et la mise en place d'antennes techniques pour assurer un suivi rapproché des opérations. Il est prévu qu'au moins 2 000 personnes, dont deux tiers des femmes, auront un accès accru au crédit; iii) au moins 40 micro et petites entreprises, dont la majorité seraient gérées par des femmes ou des jeunes, créées ou appuyées par an.

22. Sur la base de la stratégie nationale de l'information et de la communication développée au cours du premier CCP, le PNUD aidera le Gouvernement à mettre en place son programme national de développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'appui du PNUD vise à assurer une meilleure information et formation du monde rural. Les nouvelles technologies seront également promues comme un thème transversal.

B. VIH/sida

23. L'objectif consiste à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation participative des politiques et stratégies de réduction de la progression du VIH/sida et la diminution progressive de son impact.

24. Le PNUD contribuera à améliorer le plaidoyer, les capacités de planification stratégique et la coordination des activités de lutte contre le VIH/sida à travers des actions en direction du Gouvernement et des associations et ONG œuvrant dans ce domaine. Les résultats attendus sont : a) une meilleure connaissance des impacts socio-économiques de l'épidémie du VIH/sida; b) la mise en œuvre de la stratégie de

lutte contre cette pandémie sur la période 2001-2005; c) le renforcement des capacités institutionnelles, notamment du programme national de lutte contre le SIDA, des associations et ONG, pour la coordination, la mobilisation et la gestion des ressources pour la lutte contre le VIH/sida; d) la dynamisation des mécanismes de concertation entre les différents partenaires à travers le Groupe thématique élargi.

25. La lutte contre le VIH/sida sera aussi promue comme un thème transversal dans les différents programmes et projets financés par le PNUD et fera l'objet de programmes conjoints multi-donateurs sur l'épidémiologie, l'impact socio-économique dans les ménages, les actions communautaires envers les jeunes et les femmes en particulier, la transmission mère-enfant et la prise en charge des orphelins en collaboration avec le FNUAP et le FISE, la prise en charge des malades et le programme d'achat de médicaments antiretroviraux pour lequel le Gouvernement a créé un fonds de solidarité avec une affectation budgétaire annuelle d'environ US\$ 1,5 million. L'effet attendu de toutes ces interventions sera une réduction minimale de 25 % du nombre de nouvelles infections.

C. Environnement

26. Dans ce domaine, l'appui du PNUD s'est concrétisé par la réalisation du Programme national pour l'aménagement de l'environnement et la formulation de stratégies nationales axées sur le développement durable précisément dans les domaines de la biodiversité, des changements climatiques avec le concours du FEM. L'objectif est d'une part, de soutenir à l'instar du programme en cours sur les forêts, l'application et la mise en œuvre sectorielle de ces stratégies, afin de prévenir et réparer les dommages causés aux ressources environnementales et d'autre part, de contribuer au renforcement des capacités du pays pour améliorer la gouvernance environnementale.

27. La similitude des écosystèmes forestiers des pays de l'Afrique Centrale ou du Bassin du Congo rend nécessaire le renforcement de la coopération régionale dans le domaine de la gestion des ressources naturelles transfrontalières. Une meilleure circulation de l'information relative aux données et programmes en cours, une coordination des politiques et une harmonisation des législations seront favorisées. La coopération régionale au niveau opérationnel sera renforcée. La protection de la riche biodiversité dans la zone transfrontalière de Minkebe (la République du Congo, le Gabon, le Cameroun) sera assurée par la gestion communautaire des ressources naturelles et le renforcement des capacités locales pour la planification et la gestion des aires protégées.

IV. Modalités de gestion

Modalités de mise en œuvre

28. Comme cela est déjà le cas, l'exécution nationale sera la principale modalité d'exécution pour la mise en œuvre des projets et programmes.

29. Une évolution graduelle est prévue vers des projets et programmes conjoints du système des Nations Unies ou du moins hautement harmonisés et concertés. Dans certains cas, cette approche sera élargie afin d'aboutir à une assistance conjointe multi-donateurs, selon le modèle du programme de lutte contre le VIH/sida et du programme d'appui à la réforme administrative.

30. Le plaidoyer fera partie intégrante de l'appui donné par le PNUD en vue de la réalisation des objectifs des programmes nationaux. Le dialogue sur les politiques sera poursuivi, notamment sur les thèmes du SIDA et de la gouvernance.

Mobilisation des ressources

31. Pour mettre en oeuvre ce programme de coopération avec le Gabon, le PNUD aura recours aussi bien à ses ressources internes - montants cibles pour l'allocation des ressources de base (MCARB), Fonds mondial pour l'environnement Protocole de Montréal, Capacité 21, le Fonds mondial HIV/sida, le Réseau Afrique 2000, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, et à la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qu'à des financements complémentaires mobilisés auprès du Gouvernement et des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Le partenariat avec la société civile, ainsi que le secteur privé, sera renforcé.

Suivi et évaluation

32. Le suivi et l'évaluation du présent CCP se feront, d'une part, en partenariat avec le Gouvernement et les autres partenaires au développement et, d'autre part, au sein du système des Nations Unies. L'observatoire de la pauvreté et du développement humain durable sera l'instrument privilégié pour mesurer l'impact du CCP sur la base des indicateurs retenus de commun accord pour suivre le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Une revue annuelle du CCP constatera le progrès dans la réalisation des résultats qui sera consigné dans le rapport annuel axé sur les résultats. Ce processus constituera également un intrant pour la revue annuelle du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Annexe

Objectifs de mobilisation des ressources pour le Gabon (2002-2006)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	<i>Montant</i>	<i>Remarques</i>
Ressources de base du PNUD		
Montant estimatif du report	149	SAO inclus
MCARB 1.1.1	256	Montant affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % de MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources.
AEPP/AST	154	
Total partiel	559^a	
Autres ressources du PNUD		
Participation aux coûts du Gouvernement	4 000	
Participation aux coûts de tierces parties	1 000	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds dont :	18 550	
UNIFEM	5	
VNU	45	
FEM/Capacité 21, Protocole de Montréal	18 500	
Total partiel	23 550	
Total	24 109^a	

^a Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = appui aux services techniques; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base; SAO = services d'appui administratif et opérationnel; UNIFEM = Fonds de développement des Nations Unies pour la femme; VNU = Volontaires des Nations Unies.